



Fédération des
centres d'action bénévole
du Québec

Mémoire présenté en vue de l'élaboration du plan d'action
Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté,
au Québec (VVE) 2018-2023

Par la Fédération des centres d'action bénévole du Québec

Rédigé par :
Fimba Tankoano, directeur général
Michel Alexandre Cauchon, chargée de la recherche et du développement

Collaborations :
Centre d'action bénévole de Chicoutimi
Centre d'action bénévole de Montcalm
Centre d'action bénévole Le Nordest
Centre d'action bénévole Laviolette

Octobre 2017

Table des matières

Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)	3
Les centres d'action bénévole (CAB)	4
Introduction	5
Thème 1 – Mettre en valeur et soutenir l'engagement citoyen et social des personnes âgées	6
Thème 3 – Favoriser la concertation des acteurs pour mieux soutenir les personnes âgées à domicile et dans la communauté	11
Thème 7 – Assurer la mobilité des aînés	15
Conclusion	17
Liste des CAB membres	19

Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)

Créée en 1972, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ) est un organisme à but non lucratif qui regroupe 114 centres d'action bénévole (CAB) présents partout au Québec. Elle a pour mission de mobiliser, soutenir et représenter les centres d'action bénévole (CAB) afin de stimuler la promotion, la reconnaissance et le développement des différentes pratiques de l'action bénévole au sein de la collectivité.

Elle accomplit sa mission en représentant les CAB membres auprès des organisations publiques et privées de la société civile; en défendant les intérêts de l'action bénévole, etc. C'est un organisme qui a une force de mobilisation très importante en raison du fort sentiment d'appartenance qui se dégage de son *membership*. En effet, doté d'un cadre de référence, la FCABQ a su développer au sein des CAB membres une culture de l'harmonie, de la synergie d'action en vue d'un résultat collectif appréciable à la grandeur du Québec.

Une autre force de la FCABQ réside dans le fait qu'elle assure depuis 1974 la production de la Semaine de l'action bénévole au Québec. Cette semaine est sans conteste la plus importante au niveau des événements de promotion de l'action bénévole en Amérique du Nord.

En outre, la FCABQ est partenaire des prix Hommage bénévolat-Québec depuis sa mise en place par le Gouvernement du Québec en 1997. Depuis la campagne 2015, elle s'est vue confier par le SACAIS, le rôle de mobilisation, recrutement, formation et coordination des porte-paroles du prix partout au Québec.

Gestionnaire de nombreux programmes et de formations diverses visant à soutenir le travail des organismes et des bénévoles, la Fédération accorde une large part aux activités de sensibilisation et de promotion de l'action bénévole auprès des aînés. C'est cette vaste expérience qui a conduit l'État québécois à lui confier en 2001, la coordination de l'Année internationale des bénévoles au Québec et en 2006 la cogestion, avec l'Association québécoise des centres communautaires pour aînés, de l'implantation et du déploiement des Carrefours d'information pour aînés.

Les centres d'action bénévoles (CAB)

En sa qualité de membre de la FCABQ, la mission d'un centre d'action bénévole consiste à promouvoir et développer l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine en favorisant un espace d'engagement bénévole autour des enjeux (sociocommunautaire-humanitaire) qui concernent la population de son territoire. Pour le centre, le bénévolat est un instrument de développement personnel et social de même qu'une ressource significative pour la population en besoin d'aide matérielle et humaine. Réalité sociale inestimable, l'action bénévole est reconnue, encouragée et valorisée. Les valeurs véhiculées sont la justice, le partage, la valorisation des bénévoles, l'entraide, la dignité et la solidarité. Bien ancré dans son territoire, le CAB identifie particulièrement trois champs d'action pour la réalisation de sa mission : 1). le développement de l'action bénévole et communautaire à travers la promotion de l'action bénévole et le soutien aux bénévoles; 2). le soutien à la communauté par les services aux individus et le soutien aux organismes du milieu; 3). la gouvernance et la vie associative.

Au Québec, près de 40 000 bénévoles donnent de leur temps à diverses causes par le biais des CAB membres de la FCABQ. Ces bénévoles sont à l'œuvre principalement auprès des individus. Voici quelques exemples de services offerts aux populations : la popote roulante, l'accompagnement-transport médical, les visites et les téléphones d'amitié, la clinique d'impôt, le support aux proches aidants, l'aide aux courses, les repas communautaires, etc. On compte plus de 900 employés dans l'ensemble des CAB tandis que près de 1 000 administrateurs bénévoles forment les conseils d'administration des 114 membres de la FCABQ.

Introduction

La FCABQ se réjouit du fait que le gouvernement ait entrepris une consultation dans le cadre de l'élaboration du plan d'action Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec 2018-2023. Bien que la première politique VVE ait apporté certaines pistes de solutions et certains progrès, la FCABQ est d'avis que la seconde mouture devra davantage prendre en considération le travail déjà accompli par les organisations actuellement sur le terrain et qui sont en continuelle relation avec ces aînés. Ces organisations, dont sont partie prenante les centres d'action bénévole (CAB), sont à même de constater que les personnes âgées sont au cœur du développement social de leur collectivité grâce à leur participation active dans les projets et services offerts dans leur communauté, mais que parallèlement, elles doivent être outillées de manière adéquate.

Par ailleurs, il serait pertinent dans le présent plan d'action que des liens significatifs soient faits avec les actions déjà réalisées ou en cours de réalisation conformément au plan d'action échu en 2017. Il s'agira donc travailler à la consolidation des acquis et non pas une réinvention des pratiques au nom d'une certaine culture de « l'innovation » qui finira par pousser les acteurs terrains à la stagnation et à l'abandon de pratiques gagnantes qui ne seraient plus admissibles à du financement par projet.

Dans le présent mémoire, nous vous présenterons les pistes de solutions que la FCABQ propose concernant trois des sept thèmes suggérés. Bien que nous aurions pu disserter sur l'ensemble des thèmes, nous avons décidé de nous concentrer sur les thèmes 1, 3 et 7 qui, pour nous, représentent les thèmes ayant des enjeux primordiaux concernant les aînés et l'action bénévole.

Thème 1 – Mettre en valeur et soutenir l'engagement citoyen et social des personnes âgées

D'entrée de jeu, il importe pour nous de bien camper la compréhension sur ce que nous entendons par engagement citoyen et social.

L'engagement c'est d'abord et avant tout une participation vers une participation citoyenne. Lorsque l'on s'engage, c'est que l'on contribue à la vie de sa communauté, et au bien-être commun. L'engagement renforce les liens de solidarité en stimulant les sentiments d'appartenance à cette communauté¹.

Il est également important de prendre le temps de bien distinguer la notion d'engagement citoyen versus celle de l'engagement social. Ainsi, si l'engagement citoyen à une visée plutôt « politique » à savoir l'éveil d'une « conscience citoyenne » devant amener la personne âgée à poser un regard critique sur les systèmes de gouvernance de l'État, l'engagement social quant à lui réfère plutôt à la fibre « humanitaire et communautaire » de la personne engagée. Cette dernière vise à œuvrer pour le bien-être et l'amélioration des conditions de vie globale des concitoyens à travers des actions qui peuvent être organisées ou non, collectives ou individuelles, au sein d'un groupe informel ou au sein d'un organisme communautaire par le biais du bénévolat par exemple.

Même si la compétence de la FCABQ et des CAB résident plutôt dans la promotion et le développement de l'engagement social, il nous apparaissait important de rappeler au gouvernement que la contribution des personnes âgées à la société ne devrait pas tout simplement se limiter à une contribution altruiste par l'entremise de l'action bénévole. Les personnes âgées doivent être mises à contribution dans le débat public dans une optique de bâtir un avenir pas seulement pour les jeunes générations, mais aussi pour les personnes âgées en devenir et pour ceux et celles qui vivent déjà ce privilège au sein de notre société.

¹ Lynda Champagne et Jean François Marçal, « Réflexions idéologiques sur l'engagement citoyen », AQOCI, 2011.

Ceci étant dit, la FCABQ et les CAB comme acteurs au sein de la communauté et conformément à leurs missions sont d'avis que le bénévolat constitue une avenue de choix pour soutenir la participation sociale des aînées au Québec. Mais avant d'aller plus loin dans notre développement, la FCABQ tient à souligner qu'elle adhère à la définition suivante du bénévolat :

« Le mot bénévolat - benevolus, du latin bene, « bien » et volo, « je veux » - se définit d'abord comme un geste libre et gratuit. Il s'agit d'une action réalisée pour venir en aide à des personnes ou à des groupes qui en ont besoin, c'est une contribution généreuse et désintéressée, proposée à des personnes, à des organismes bénévoles, à la communauté ou à la société ». ²

Ainsi, selon Statistique Canada (2012), un bénévole est une personne de 15 ans et plus qui a fourni un service sans rémunération pour le compte d'un groupe ou organisme au moins une fois au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Cette définition comprend toute aide non rémunérée fournie à une école, à un organisme religieux ou à une association communautaire ou sportive. ³

Au Québec, c'est 32% de la population âgée de 15 ans et plus qui font du bénévolat (Statistiques Canada, janvier 2015). De ce nombre un peu plus du quart sont des personnes âgées de 55 ans et plus. Ce qui nous permet de déduire qu'environ 600 000 à 800 000 personnes aînées sont engagées bénévolement auprès des organismes communautaires au Québec. En comparaison, les plus jeunes (15 à 24 ans) affichent un taux de 58% d'engagement bénévole selon la même source.

² Paré, S. et Wavroch, H. (2002). Le bénévolat ethnoculturel auprès des aînés. *Gérontophile*, 24(1), 11-15.

³ Vézina, M. et Crompton, S. (2012). Le bénévolat au Canada, *Tendances sociales canadiennes*. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012001/article/11638-fra.htm#a2>

Peu importe l'âge, lors que l'on pose la question de savoir, pourquoi fait-on du bénévolat, les deux réponses qui affichent le plus de scores sont : le désir de contribuer à la communauté (93 %) et celui de mettre à profit leurs compétences et leur expérience (78 %) .⁴

Par ailleurs, lorsque l'on s'intéresse aux raisons invoquées pour ne pas faire du bénévolat, il est frappant de voir que 36% déclarent n'avoir jamais été invités à le faire et 19% ne savaient pas où en faire⁵.

De ce qui précède, il est bon de noter deux choses. Premièrement, il faut comprendre que l'engagement social, donc le fait de faire du bénévolat n'est pas un acquis. Tant que les gens ne sont pas sollicités directement ils ne vont pas s'engager, car n'oublions pas qu'ils le font en priorité parce qu'ils pensent pouvoir contribuer à la communauté. Pour ce faire, la communauté doit faire appel à eux de façon explicite. Une de nos théories en lien avec le fort taux d'engagement des jeunes est sans doute que cette catégorie de la population est au centre de bien des campagnes de promotion de l'action bénévole. Lorsque l'on parle de relève, on pense tout de suite aux jeunes, quoi de plus normal dans une société où le « culte de la jeunesse est à son paroxysme ». Il est peut-être le moment de repenser au « visage » que nous voulons donner à la relève ou encore mieux de commencer à communiquer sur les multiples visages qui composent la relève au sein des cohortes de bénévoles. Deuxièmement, il faut prendre en considération qu'une chose est de vouloir s'engager bénévolement au sein d'une organisation et une autre chose est d'en avoir la possibilité de le faire. Nous voulons parler ici des obstacles qui peuvent subsister au sein des organisations, qui par manque de renforcement de capacités peuvent se retrouver incapables d'assurer une intégration des personnes âgées au sein de leurs équipes de bénévoles. Il y a un mythe qui veut que le bénévolat ne coûte rien en ressources financières, or il serait utopique de

⁴ Vézina, M. et Crompton, S. (2012). Le bénévolat au Canada, Tendances sociales canadiennes. Repéré à : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012001/article/11638-fra.htm#a2>

⁵ Institut de la statistique du Québec (2013). Motifs invoqués pour ne pas faire de bénévolat au cours de l'année, selon l'âge et le sexe, Québec, 2004 à 2010. Repéré à : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/benevolat/benevolat_2004_2010_motifs.htm

le penser ne serait-ce si l'on prend en compte que la gestion des bénévoles nécessite les mêmes efforts, voire d'avantage en lien avec la gestion des ressources humaines dans une organisation. Ne pas reconnaître la nécessité de soutenir financièrement les organismes devant accueillir les bénévoles âgées serait une grave erreur et un frein inéluctable à leur engagement.

Ainsi et tel que le mentionne le gouvernement dans le document de consultation, les enjeux auxquels le bénévolat devra répondre au cours des prochaines années sont nombreux et complexes : « malgré la reconnaissance des bienfaits du bénévolat pour les aînés, le recours aux bénévoles présente tout de même des défis importants : celui du recrutement et celui du maintien de l'engagement des bénévoles. Une bonne connaissance des facteurs favorisant l'engagement des aînés dans les activités de bénévolat et le maintien de leur participation à ces activités apparaissent essentiels pour guider les pratiques en ce domaine. ⁶»

Déjà dans la politique VVE 2012-2017, le gouvernement constatait que : « la relève bénévole est de plus en plus difficile à recruter. Un écart existe entre la gestion du bénévolat par les organismes et les motivations du bénévole à maintenir son engagement.⁷» Pour pallier à cette problématique, la FCABQ est d'avis que le gouvernement devrait davantage miser sur les organismes déjà en place tels que les CAB qui possèdent déjà l'expertise pour soutenir l'engagement social et promouvoir l'action bénévole.

⁶ Appel de mémoire-document de consultation. Politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec Élaboration du plan d'action 2018-2023, Direction des communications, Ministère de la Famille, Gouvernement du Québec. 2017; p.27

⁷ Politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec 2012-2017, Direction des communications, Ministère de la Famille et des Aînés, Gouvernement du Québec. 2012; p.31

RECOMMANDATION #1

Que le gouvernement reconnaisse et finance adéquatement les centres d'action bénévole pour la mise en place d'une campagne nationale visant le développement et le soutien des services de promotion de l'action bénévole auprès des aînés, la collecte des possibilités d'implication, l'orientation personnalisée selon les intérêts et la capacité des personnes, la formation aux organismes pour l'aide à la gestion des bénévoles aînés et le recrutement, la reconnaissance des bénévoles.

RECOMMANDATION #2

La remise en place d'un service similaire au CIA (Carrefour d'information pour aînés) avec l'apport incontournable des bénévoles aînés experts tel que VVE 2012-2017 proposait. Ce volet d'un bénévolat aîné a été malheureusement négligé lors du déploiement du service. Pourtant, il est en lien direct avec l'orientation ministérielle de reconnaître l'expertise des aînés et leur permettre un apport actif social. Les exemples éclatants et nombreux de succès des CIA à travers le Québec ne doivent pas être éludés par les quelques échecs. Le démantèlement des CIA subit récemment visait à ce que ce besoin soit comblé par les ITMAV. La réalité terrain a vite démontré l'impossibilité pour un intervenant ITMAV d'effectuer la recherche, la vulgarisation et la transmission de l'information gouvernementale précise souvent complexe qui était assurée par une personne aînée bénévole experte du CIA. La complémentarité entre le CIA et l'ITMAV est clairement identifiée dans le document de la politique 2012-2017 aux pages 129 et 130. L'important vide qui s'est créé doit être comblé pour le bien-vivre des aînés les plus vulnérables.

RECOMMANDATION #3

Que le gouvernement rende gratuite la vérification des antécédents judiciaires pour les organismes communautaires œuvrant avec des bénévoles pour que les bénéficiaires soient en sécurité.

Thème 3 – Favoriser la concertation des acteurs pour mieux soutenir les personnes âgées à domicile et dans la

«Pour les aînés du Québec, il est important de pouvoir demeurer chez eux, dans leur communauté, le plus longtemps possible. Pour ce faire, les acteurs du milieu doivent coordonner l'ensemble de leurs efforts pour assurer des services de qualité et répondant aux besoins des aînés.⁸» Cet enjeu est primordial aux yeux de la FCABQ, mais doit se faire de manière horizontale et non pas verticale. Il est essentiel que la prochaine politique VVE 2018-2023 mette en valeur les mesures/services déjà en place et que la concertation soit au cœur de la nouvelle politique.

Pour la FCABQ, l'enjeu de la concertation nous apparaît être un enjeu bien plus large que le simple fait de s'assurer que tous les partenaires travaillent vers une « cible commune ». La concertation doit se refléter et se traduire à travers ces trois mots : *continuité, pérennité et cohérence*.

Par **continuité** nous voulons parler du « pont » qui devra être bâti entre le financement par projets/programmes versus le financement à la mission des acteurs terrain, notamment les organismes communautaires dont les centres d'action bénévole (CAB) membres de la FCABQ. En effet, il est comme une « mode » qui veut que tout financement qui viendrait du gouvernant s'inscrive dans une logique de projets ou de programmes non récurrents. Si ce type de financement est efficace pour le démarrage ou le déploiement de nouvelles initiatives, il n'est pas certain qu'il donne des résultats structurants sur du long terme. La question du vieillissement de la population ni des besoins des personnes âgées n'est certainement pas un enjeu ponctuel qui sera résolu par un projet ou un programme. Cela nécessite sans nul doute un travail continu et sans interruption de service pour les aînés qui sont dans le besoin. Aussi, nous disons que les initiatives qui ont vu le jour grâce à des projets et qui ont donné des résultats probants devraient tout simplement pouvoir s'inscrire dans la

⁸ Op. Cit. Appel de mémoire-document de consultation. Politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec Élaboration du plan d'action 2018-2023, p. 31

mission des organismes qui les ont développées et continuer à recevoir un apport financier adéquat pour leurs réalisations.

Prenons l'exemple des CIA (Carrefours d'information pour aînés) qui avait été mis en place dans le plan d'action 2012-2017 et qui devaient se déployer à travers le Québec. Sur les 82 CIA prévus, seulement 27 ont été mis en place avant qu'en 2014 le programme ne soit aboli par le gouvernement laissant dans le désarroi non seulement les aînés experts bénévoles qui avaient trouvé leurs voies pour un engagement social actif et les aînés bénéficiaires du service qui se retrouve du jour au lendemain laissé à eux-mêmes. Par la suite, certains organismes porteurs des CIA ont voulu conserver le service en l'intégrant à leur mission, mais se sont vu refuser le financement.

Ce qui nous amène à parler de la **pérennité** de nos actions. La concertation devrait nous permettre de nous assurer qu'une fois que les projets et programmes ont mis en lumière des services répondant aux besoins des aînés, il devrait y avoir des organismes identifiés qui peuvent intégrer ses services dans leurs missions de sorte à en assurer la pérennité. Cette façon de procéder assurerait une complémentarité certaine entre le financement par projet (très peu structurant) avec le financement à la mission qui lui veillera à rendre disponible le service aux aînés sur une base récurrente. Refuser de financer un service offert par un organisme sous prétexte que ce service serait intégré à sa mission est tout simplement une aberration et une vision en œillères qui mérite d'être repensée. Sachez qu'une *mission sans appui financier ne restera qu'une philosophie qui ne sera jamais réalisée de façon concrète sur le terrain.*

Enfin, nous disons qu'il faut de la **cohérence** dans ce que nous voulons collectivement construire par et pour les aînés du Québec. La question du vieillissement de la population est un enjeu transversal, ce qui implique tous les ministères ainsi que toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales doivent être parties prenantes de la mise en œuvre du plan d'action 2018-2023. *Nous pensons que pour briser l'isolement des aînés et faut aussi et avant tout briser les silos entre les acteurs.*

Nous donnons ici l'exemple de la « Stratégie gouvernementale en action bénévole 2016-2022 » annoncé par le Ministère du Travail et de la Solidarité social le 5 décembre 2016⁹. Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons constaté que nulle part dans le plan d'action développé en lien avec cette stratégie, il n'a été prévu une action pour assurer l'engagement social des aînés.

Enfin, pour la FCABQ, la concertation devrait être aussi le lieu où la place serait donnée à la valorisation de l'expertise des acteurs terrains. Les centres d'action bénévole (CAB), par leurs actions et leur expertise répondent déjà à de nombreuses problématiques concernant le soutien des personnes âgées à domicile et toute nouvelle initiative devrait être complémentaire à l'offre des CAB plutôt qu'en compétition.

Comme tous les acteurs de la société, la FCABQ est consciente qu'une bonne santé est essentielle au soutien des personnes âgées à domicile. La contribution des CAB à ce sujet est importante puisque ceux-ci ont mis en place, depuis maintenant de nombreuses années, des programmes favorisant le soutien à domicile tout en faisant la promotion d'une vie active par le bénévolat.

Il est donc essentiel que pour toutes les actions qui seront à mettre en œuvre, qu'un portrait de l'offre de service soit partie intégrante du processus et qu'une réflexion soit faite sur la nature de l'investissement financier qui sera fait. Ainsi, la question du renforcement des capacités des acteurs œuvrant sur le terrain et offrant des services, qui méritent d'être appuyés financièrement et dans une visée de déploiement important sera à l'ordre du jour au même titre que les « trous de services » à combler par de nouvelles initiatives.

⁹Stratégie gouvernementale en action bénévole 2016-2022 (https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/Broch_Strategie-action-benevole_2016-2022.pdf)

RECOMMANDATION #4

Que le gouvernement repense sa stratégie de financement en lien avec le présent plan d'action de sorte à créer des ponts entre le financement par projet et le financement à la mission. Cette façon de faire devant contribuer la continuité et la pérennité des services qui sont offerts aux aînés car une mission sans appui financier ne restera qu'une philosophie qui ne sera jamais réalisée de façon concrète sur le terrain.

RECOMMANDATION #5

Que le gouvernement reconnaisse l'apport des groupes déjà en place et qui répondent à la demande. Il doit y avoir un esprit de coordination et non de compétitivité dans les organismes communautaires présents sur le terrain. La FCABQ et ses membres sont pour l'addition des forces, mais pas pour la multiplication. Bref, le gouvernement ne doit pas mettre en place ou encourager des initiatives ou des services qui sont déjà offerts par les forces communautaires, notamment les centres d'action bénévole (CAB). Il est donc essentiel que pour toutes les actions qui seront à mettre en œuvre, qu'un portrait de l'offre de service soit partie intégrante du processus et qu'une réflexion soit faite sur la nature de l'investissement financier qui sera fait. Ainsi, la question du renforcement des capacités des acteurs œuvrant sur le terrain et offrant des services, qui méritent d'être appuyés financièrement et dans une visée de déploiement important sera à l'ordre du jour au même titre que les « trous de services » à combler par de nouvelles initiatives.

RECOMMANDATION #6

Que les concertations soient mutuelles (mettre les efforts en commun en vue d'améliorer les conditions de la personne). Considérer les partenaires comme des collaborateurs à part entière et non comme des sous-traitants prestataires de services.

RECOMMANDATION #7

Que le gouvernement travaille en prévention (informer, accompagner) et non seulement en curatif, et ce, dans tous les milieux et domaines. Le gouvernement doit davantage donner accès à des points de services publics ou communautaires (infirmières rurales, intervenant communautaires) qui soient permanents. Promouvoir des programmes de prévention (ex: PIED et son suivi) sur une base régulière et sans interruption.

RECOMMANDATION #8

Que le gouvernement s'assure de la nature transversale de la question du bien-être des aînés et que cette vision transversale se matérialise dans la mise en œuvre des actions du présent plan d'action 2018-2023. La question du vieillissement de la population est un enjeu transversal, ce qui implique tous les ministères ainsi que toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales doivent être parties prenantes de la mise en œuvre du plan d'action 2018-2023. Nous pensons que pour briser l'isolement des aînés et faut aussi et avant tout briser les silos entre les acteurs.

Thème 7 – Assurer la mobilité des aînés a communauté

Dans l'optique d'un mode de vie sain, bien que la FCABQ reconnaisse le transport actif, par exemple la marche, comme étant le moyen le plus efficace pour se déplacer, force est de constater que celui-ci a de grandes limites. Les transports collectifs, par leurs horaires, leurs déplacements restreints ou tout simplement l'absence de ceux-ci dans certaines régions et les taxis, par leur coût, sont, pour la très grande majorité des personnes âgées un frein à leur utilisation.

Depuis maintenant une trentaine d'années, les membres de la FCCAB ont développé une expertise et un service de qualité et au plus faible coût pour les usagers, l'accompagnement-transport bénévole. Ce dernier demeure le moyen le plus adéquat pour les personnes âgées pour se déplacer puisqu'il permet une malléabilité dans les horaires, il comporte une composante d'accompagnement, essentielle aux bien-être et à la santé de beaucoup d'aînés et il est le seul moyen qui permet aux aînés de se déplacer sur de grandes distances à moindre coût. Sur ce dernier point, nous désirons mettre en valeur l'objet unique du service offert par nos CAB. De nombreuses spécialités du monde hospitalier sont offertes uniquement dans les grands centres urbains or, seul notre accompagnement-transport bénévole offre le service en provenance des régions dites plus éloignées comme la Gaspésie, la Côte-Nord ou l'Abitibi, etc.

Ses exemples sont les extrêmes, mais le même constat se pose dans des régions comme Lanaudière, les Laurentides, le Saguenay-Lac St-Jean, etc. Les membres de la FCABQ sont partout au Québec et 96% de ceux-ci offrent l'accompagnement-transport bénévole.

La FCABQ est d'accord avec le gouvernement lorsque celui-ci témoigne de son caractère essentiel : «Ces services de proximité deviennent essentiels à la mobilité des aînés, particulièrement en région et en milieux ruraux, pour leur permettre d'avoir accès de manière sécuritaire, notamment à des services de santé.¹⁰»

Au cours de la dernière année comptabilisée (2016) les CAB ont effectué **288 632 accompagnement-transport bénévole**. À cela, ajoutons que les CAB ont effectué plus de **10 millions de KM**. Ce qui équivaut à une moyenne de 87 000 KM par CAB effectuant l'accompagnement-transport bénévole. Parallèlement, les CAB ont, au cours de la même période, transporté **40 480 personnes**, représentant une moyenne de 368 personnes par CAB.

Il ne fait aucun doute que les CAB membres de la FCABQ sont les leaders incontestés de ce moyen de transport sécuritaire, parcourant de grandes distances, à faible coût pour l'utilisateur et permettant un support tant physique que psychologique de par son accompagnement.

¹⁰ Ibid., p. 38

RECOMMANDATION #9

Que le gouvernement reconnaisse formellement l'apport de l'accompagnement-transport bénévole offert par les CAB dans toute nouvelle politique tout en convenant qu'il est le seul moyen de transport à moindre coût permettant aux personnes âgées de se déplacer sur de grande distance.

RECOMMANDATION #10

Que le gouvernement mette en place un système de «vignette bénévole» permettant à nos bénévoles de se stationner à proximité des entrées de centre hospitalier sans recevoir de contravention.

RECOMMANDATION #11

Que le gouvernement finance à sa juste valeur l'accompagnement-transport bénévole offert par les membres de la FCABQ, celui-ci a fait ses preuves et il répond au besoin. Qu'il évite le dédoublement de services en créant d'autres structures plus coûteuses pour les utilisateurs, donc les personnes âgées.

CONCLUSION

La FCABQ et ses centres d'action bénévole (CAB) membres sont heureux de constater la volonté du gouvernement quant à la reconduction d'une politique VVE. En tant qu'acteurs de terrain, les CAB et leurs bénévoles sont des acteurs incontournables dans la mise en œuvre de stratégies probantes sur le terrain. C'est pourquoi nous souhaitons fortement que le gouvernement s'assure de prendre en compte les recommandations issues de ce processus de consultation.

La FCABQ et ses CAB souhaitent également que le gouvernement supporte davantage le financement des organismes de base (ex : Centre d'action bénévole, organismes communautaires desservant la population âgée) qui côtoient quotidiennement et peuvent soutenir la population âgée.

Aussi, la FCABQ reste ouverte et disposée à collaborer avec le Secrétariat aux aînés dans la rédaction de ce nouveau plan d'action et aussi dans la mobilisation des CAB sur le terrain quand viendra le moment de sa mise en œuvre. Nous croyons fermement que le gouvernement doit miser sur les forces vives actuellement sur le terrain, pour arriver à solutionner les problématiques. Celles-ci possèdent déjà l'expertise et ont prouvé qu'elles peuvent agir en complémentarité au système tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

En terminant, nous souhaitons rappeler qu'il ne faut pas perdre de vue le fait que le bénévolat a des bienfaits majeurs sur la personne qui en est bénéficiaire, mais tout autant sur celle qui donne de son temps. Le gouvernement doit démontrer de manière importante qu'il supporte l'action bénévole pour le bien-être de toute la population du Québec.

Liste des CAB membres

Région 1

Bas-Saint-Laurent (8 CAB)

Centre d'action bénévole Vallée de la Matapédia • Centre d'action bénévole Région Témis • Centre d'action bénévole de la région de Matane • Centre d'action bénévole La Mitis • Centre d'action bénévole de la Région de Rimouski – Neigette • Centre d'action bénévole des Seigneuries • Centre d'action bénévole Cormoran • Centre d'action bénévole des Basques

Région 2

Saguenay / Lac-Saint-Jean (5 CAB)

Centre d'Action Bénévole du Lac • Centre d'action bénévole de Chicoutimi • Centre de bénévolat « Soif de Vivre » de La Baie • Centre d'action bénévole de Saint-Félicien • Centre d'action bénévole de Jonquière

Région 3

Région de la Capitale Nationale (4 CAB)

Centre d'action bénévole de Québec • Centre d'action bénévole Aide 23 • Centre d'action bénévole du Contrefort • Association Bénévole de Charlevoix

Région 4

Mauricie (9 CAB)

Centre d'action bénévole du Rivage • Centre d'action bénévole de Grand-Mère • Carrefour d'action bénévole du Haut St-Maurice • Centre d'action bénévole de la MRC de Maskinongé • Centre d'action bénévole La Moraine • Centre d'action bénévole Mékinac • Centre d'action bénévole des Riverains • Centre d'action bénévole Laviolette • Centre d'action bénévole de la région de Shawinigan

Région 5

Estrie (16 CAB)

Centre d'action bénévole des Sources • Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook • Centre d'action bénévole du Granit • Centre d'action bénévole de Magog (Carrefour du Partage) • Centre d'action bénévole Missisquoi-Nord • Centre d'action bénévole de Richmond • Centre d'action bénévole R.H. Rediker • Centre d'action bénévole Valcourt et Région • Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François • Centre d'action bénévole de Windsor • Centre d'action bénévole de Sherbrooke • Centre d'action bénévole de Bedford et environs • Centre d'action bénévole de Cowansville • Centre d'action bénévole de Farnham • Centre d'action bénévole de Granby • Centre d'action bénévole de Waterloo

Région 6

Montréal (7 CAB)

Accès bénévolat / Centre d'action bénévole de l'Est de Montréal • Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île / Volunteer West Island • Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville • Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies • Centre d'action bénévole de Montréal-Nord • Centre d'action bénévole de Montréal / Volunteer Bureau of Montréal • Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent

Région 7

Outaouais (3 CAB)

Centre d'action bénévole Accès • Centre d'action bénévole de Gatineau • Centre d'action bénévole de Hull

Région 8

Abitibi / Témiscamingue (2 CAB)

Centre de d'action bénévole l'Amicale • Centre de bénévolat de Rouyn-Noranda

Région 9

Côte-Nord (3 CAB)

Centre d'action bénévole Le Nordest • Centre d'action bénévole de la Minganie • Centre de bénévolat de Port-Cartier

Région 11

Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine (8 CAB)

Centre d'action bénévole Gascons-Percé • Centre d'action bénévole Le Hauban • Centre d'action bénévole « La Grande Corvée » • Centre d'action bénévole Ascension Escuminac • Centre d'action bénévole des Îles de la Madeleine • Centre d'action bénévole des Chic-Chocs • Centre d'action bénévole Saint-Alphonse- Nouvelle • Centre d'action bénévole Saint- Siméon / Port-Daniel

Région 12

Chaudière / Appalaches (4 CAB)

Centre d'action bénévole Concert'Action • Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis- Lotbinière • Centre d'Entraide communautaire Bénévole de Montmagny • Centre d'action bénévole Beauce- Etchemin

Région 13

Laval (1 CAB)

Centre de bénévolat et moisson Laval

Région 14

Lanaudière (7 CAB)

Centre d'action bénévole D'Autray • Centre Communautaire bénévole Matawinie • Service Bénévole Comté L'Assomption • Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin • Centre d'action bénévole de Montcalm • Centre de bénévolat Brandon • Centre d'action bénévole des Moulins

Région 15

Laurentides (7 CAB)

Centre d'action bénévole Association Solidarité Argenteuil • Centre d'Action Bénévole Léonie-Bélanger • Centre d'action bénévole Les Artisans de l'Aide • Centre d'action bénévole Saint-Jérôme • Centre d'action bénévole Laurentides • L'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut • Centre d'action bénévole Solange-Beauchamp

Région 16

Montérégie (22 CAB)

Centre de Bénévolat Acton Vale • Centre d'action bénévole Beauharnois • Centre d'action bénévole du Grand Châteauguay • Centre d'action bénévole d'Iberville • Centre d'action bénévole de la Frontière • Centre d'entraide régional d'Henryville • La Mosaïque, Centre d'action bénévole et communautaire • Centre de bénévolat de la Rive Sud • Centre d'action bénévole la Seigneurie de Monnoir • Centre d'action bénévole de la Vallée du-Richelieu • Centre d'action bénévole Soulanges • Centre d'action bénévole « Les p'tits bonheurs » • Centre d'action bénévole de Saint-Césaire • Centre d'action bénévole de Saint-Hubert • Centre de Bénévolat de Saint-Hyacinthe • Centre d'action bénévole de Saint-Jean-sur-Richelieu • Service d'Action Bénévole « Au coeur du Jardin » • L'Envolée Centre d'action bénévole Sainte-Julie • Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu • Centre d'action bénévole L'Actuel • Centre d'action bénévole de Boucherville • Centre d'action bénévole de Contrecoeur

Région 17

Centre-du-Québec (6 CAB)

Centre d'action bénévole Drummond • Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre • Centre d'action bénévole de Nicolet • Centre d'action bénévole de l'Érable • Carrefour d'entraide bénévole des Bois-Francs • Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour